

OÙ SE RENCONTRER ?

Plusieurs possibilités s'offrent à vous.
Lors de la prise du rendez-vous, il sera convenu
d'un lieu avec l'assistante sociale :

- 1 **Centre de Gestion du Finistère**
7 boulevard du Finistère à Quimper
- 2 **Locaux de la Médecine de santé au travail**
1 rue des Néréides à Brest
- 3 **Visio-conférence**
- 4 **Circonstances exceptionnelles**
domicile de l'agent.



PRENDRE RENDEZ-VOUS :



02 98 64 11 30



En envoyant un mail en
expliquant brièvement votre
situation :
ncabresin@cdg29.bzh

*Pour information, vous autoriser à venir à
un entretien durant votre temps de travail
reste à la libre appréciation de l'employeur.*

+ D'INFOS ?

www.cdg29.bzh

 **CENTRE
DE GESTION
FINISTÈRE.**



LE TRI
+ FACILE



Séparez les éléments avant de trier

Conception CDC29 - Impression : ATR - Ne pas jeter sur la voie publique

L'ASSISTANTE SOCIALE DU TRAVAIL

 **CENTRE
DE GESTION
FINISTÈRE.**

DANS QUELS DOMAINES L'ASSISTANTE SOCIALE PEUT VOUS AIDER ?

Vos démarches administratives :

Information, conseil et orientation en matière de prestations familiales, d'aides au logement... Mise en relation avec les organismes compétents comme la Caisse d'Allocations Familiales, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, etc.

Vos questions sur la vie familiale et sociale :

Séparation, situation des enfants, maladie ou décès. Soutien, information, conseil et accompagnement dans les procédures administratives.

Votre santé et votre vie professionnelle :

Problèmes de santé et incidences professionnelles, accompagnement vers la démarche de soin, aide pour les procédures administratives (ex : demande de financement d'un appareil auditif), lien avec l'employeur et le médecin du travail pour faciliter le retour à l'emploi en cas d'arrêt prolongé...

Vos préoccupations financières :

Perte de revenus, dépenses exceptionnelles, impayés, endettement... Aide à la gestion de budget, orientation vers les structures compétentes

LES AVANTAGES DE NOTRE PRESTATION



SECRET
PROFESSIONNEL



AIDE EXTERNE
ET NEUTRE



PERSONNEL
QUALITÉ



ENTRETIEN
INDIVIDUEL



CONSEILS
PERSONNALISÉS



PRESTATION
GRATUITE

L'ASSISTANTE SOCIALE VA-T-ELLE INFORMER VOTRE EMPLOYEUR ?

Non.

L'assistante sociale est une professionnelle proposant un espace privilégié où les agents peuvent s'exprimer en toute liberté grâce à une confidentialité garantie par le respect du secret professionnel.

Elle vous demandera toujours votre consentement avant de communiquer des éléments avec d'autres professionnels ; ceci afin d'avoir les éléments nécessaires à sa réflexion et pour mieux vous accompagner et vous aider à la prise de décisions.

